

Percée dans le programme pilote d'Apostilles électroniques (e-APP)

L'état du Kansas devient la première juridiction à délivrer des Apostilles électroniques dans le cadre de l'e-APP - La Colombie devient la première juridiction à accepter des Apostilles électroniques dans le cadre de l'e-APP - L'état de Rhode Island devient la première juridiction à passer en ligne avec le Registre électronique d'Apostilles du Programme

Le 15 février 2007 — La légalisation (authentification) d'actes publics est entrée dans une ère nouvelle : l'état du Kansas a délivré la première Apostille électronique (e-Apostille) conformément au modèle proposé dans le cadre du Programme Pilote d'Apostilles électroniques (e-APP), devenant ainsi la première juridiction au monde à envoyer un Certificat d'Apostille – un document officiel authentifiant l'origine d'un acte public – vers un autre État sous une forme dématérialisée. L'État destinataire était la Colombie, qui a indiqué officiellement à son tour son acceptation de l'e-Apostille. Ces deux juridictions sont donc prêtes à réaliser de telles authentifications sous une forme entièrement électronique.

En outre, le Rhode Island a rejoint l'e-APP en adoptant et en mettant en œuvre le logiciel libre et gratuit de registre électronique du Programme. Tout intéressé peut désormais rechercher en sûreté et en ligne une Apostille délivrée par les agents publics du Rhode Island (actuellement sous forme papier, bientôt également sous forme électronique) en saisissant son numéro et sa date, et le registre fera automatiquement apparaître si une entrée correspondante peut être trouvée, permettant ainsi aux destinataires de vérifier l'origine de l'Apostille bien plus vite et plus efficacement qu'il n'est possible actuellement.

L'e-APP est un programme innovant lancé en avril 2006 afin de soutenir le développement de modèles sûrs et économiques pour la délivrance d'e-Apostilles et l'enregistrement électronique des Apostilles. Le Programme est destiné à renforcer les grands avantages de la Convention Apostille de La Haye pour l'utilisation transfrontalière d'actes publics; notamment, l'e-APP permet des économies importantes et donne lieu à un niveau de sûreté dépassant largement les niveaux actuels de l'environnement limité au papier. L'e-APP est également un outil efficace de lutte contre la fraude dans le contexte de l'utilisation transfrontalière toujours croissante d'actes publics.

Le Programme transforme ainsi le système actuel d'Apostilles sur papier en un service administratif plus efficace et plus sûr pour les consommateurs et les entreprises se fiant à d'importants actes publics (tels qu'extraits de naissance, actes notariés, certifications notariées de signatures, documents d'adoption, diplômes publics, etc.). Actuellement, la Convention Apostille compte plus de 90 États contractants, et la participation à l'e-APP est ouverte à chacun d'entre eux. Des renseignements complémentaires au sujet de la Convention Apostille et de l'e-APP sont disponibles sur l'« Espace Apostille » du site web de la Conférence de La Haye (<http://www.hcch.net>).

Avec trois juridictions participantes, l'e-APP a déjà atteint son objectif pour la première année. On espère que l'exemple du Kansas, de la Colombie et du Rhode Island sera bientôt suivi par d'autres États contractants. L'e-APP fournit des modèles logiciels tirant parti de processus entièrement dématérialisés pour légaliser un document au moyen d'une technologie sûre qui contribuera à dissuader la fraude, à réduire les coûts et à accroître la rapidité d'opérations essentielles du commerce international. L'e-APP promet donc aux parties qui se fient à cette importante Convention de La Haye un avenir de procédures grandement accélérées et bien plus sûres, par rapport au processus relativement long du traitement de tels documents sur papier, qui est également plus exposé à la fraude.

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye remercie la National Notary Association des États-Unis pour son excellente coopération dans le cadre de l'e-APP; le Bureau Permanent est tout particulièrement reconnaissant à la NNA pour le développement et la fourniture du logiciel libre et gratuit tel que défini dans le cadre de l'e-APP, et pour son partenariat dans l'effort de promotion de cette initiative dans le monde entier. Pour plus de renseignements au sujet de la NNA, voir <http://www.nationalnotary.org>.

Pour plus de renseignements au sujet de l'e-APP, contacter le Premier secrétaire Christophe Bernasconi (cb@hcch.nl) au Bureau Permanent.

A propos de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Avec plus de 60 États membres représentant tous les continents, la Conférence de La Haye de droit international privé est une organisation intergouvernementale mondiale. Creuset de traditions juridiques différentes, elle élabore et soutient des instruments juridiques multilatéraux répondant à des besoins mondiaux. Un nombre croissant d'États non membres deviennent également parties aux Conventions de La Haye. De ce fait, les travaux de la Conférence englobent plus de 120 pays du monde entier. La *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille de La Haye) facilite la circulation des actes publics établis dans un État partie à la Convention et devant être produits dans un autre État partie à la Convention. Pour ce faire, la Convention remplace les formalités, souvent lourdes et coûteuses, de légalisation d'un acte public par la simple émission d'une Apostille (dite également Certificat d'Apostille ou Certificat).